



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
SEINE
Réunion du 8 juin 2026

Présent-es :

Equipe d'animation : Michèle HUMBERT (co-présidente) ; Florence MATHIEU (co-présidente) ; Christophe DE SAINT PIERRE.

Laetitia BRANCOVAN ; Myriem CHAMI ; Evelyne DENIS ; Laetitia DIVOL ; Claire-Aude ELMER ; Corine FAUGERON ; Katerina GADAL ; Christian HUET ; Eve KANCSAR ; Anne LEMARECHAL ; Frédéric LEMARECHAL ; Danuta MADAJSKA ; Isabelle MARTIN ; Geneviève MICHELOT ; Patrice MIGAULT ; Claire POURVIN ; Matteo PUGLISI ; Iris RING ; Hélène VALENTIN.

Auditeurs libres : Matias BOYE ; Mathilde CHASSARD ; Alexandre DELAUNAY.

Excusé-es : Danièle GRIMAUD ; Yves LAGANE ; Chantal LINKS ; Philippe LOIRET ; Isabelle MARTIN ; MIJE (Julien PUJO) ; Alain MENDIBURU ; Sylvie RIMSKY ; Marie-Bénédicte SASSI ; Muriel SCHEUER.

Mairie de Paris Centre : Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre chargé de la vie économique, de la qualité du service public et de la valorisation des locaux vacants, élu référent du quartier Seine ; Marie-Liesse POYETON, Chargée de participation citoyenne.

ORDRE DU JOUR

- **Introduction**
- **Réponses aux questions par notre élu référent Luc FERRY**
- **Thème : espaces communs / espace public et semi-public (ateliers)**
- **Actualités : définition des points noirs du secteur Seine (tous sujets confondus) - priorisation et vote**
- **Vote de 3 nouveaux signalements (merci de préparer vos 3 numéros de déclaration "Dans Ma Rue") et vote de 3 nouvelles questions**
- **Mot de la fin**

Introduction

La coprésidence accueille les nouveaux conseillers.

La coprésidence précise que le Conseil de quartier se tient exceptionnellement un lundi à l'Académie du Climat (ancienne Mairie du 4^e arrondissement) du fait de la présentation du vœu voté par les conseillers sur le maintien dans son intégralité du Centre de Diagnostic sur le Site de l'Hôtel Dieu lors du conseil de secteur de Paris Centre du mardi 9 juin 2026.

Réponses aux questions par Luc FERRY, élu référent du quartier Seine

Questions :

La Mairie peut-elle organiser, en lien avec la Police Municipale, des déambulations sur le secteur Seine afin d'identifier les problématiques liées aux terrasses et d'améliorer la circulation des piétons ?

La Mairie remercie le Conseil de quartier pour sa proposition et rappelle que la municipalité saisit les Conseils de quartier pour leur expertise d'usage dès lors qu'elle souhaite affiner la mise en place de ses politiques publiques. Les problématiques liées aux terrasses sont pleinement prises en charge par la Direction de la Police Municipale et la Prévention qui assure régulièrement des contrôles. Ainsi, au cours des dernières semaines, des opérations ciblées - rue Montorgueil/Petits Carreaux, rue des Archives, etc., menées en soirée, ont permis de constater d'éventuelles infractions et d'opérer un marquage au sol, à des fins de sensibilisation et en préalable à la prise de sanctions, si ces premiers avertissements se révélaient insuffisants.

Le Conseil de quartier peut par ailleurs être acteur du sujet via ses remontées de terrain en utilisant l'application « Dans Ma Rue ».

Enfin, le Maire de Paris Centre, Ariel WEIL, est déterminé à mobiliser, de manière graduée, tout l'arsenal de sanctions disponible pour faire respecter le Règlement des Etalages et Terrasses, favoriser la bonne cohabitation des usages sur l'espace public et réduire les nuisances.

La coprésidence indique que le Conseil de quartier n'a pas vocation à déposer directement des constats dans l'application « Dans Ma Rue ».

Luc FERRY indique qu'il se renseignera pour obtenir des données chiffrées, des statistiques permettant d'objectiver l'action menée par les services municipaux sur ces sujets.

Existe-t-il un moratoire ou des dispositifs de régulation encadrant le développement hôtelier à l'échelle de Paris Centre, et plus particulièrement sur le secteur Seine ?

Il n'existe actuellement pas de moratoire officiel de la Ville de Paris concernant l'hôtellerie.

Cependant, la Mairie de Paris Centre regarde attentivement tous les projets d'hôtels en cours dans Paris Centre. Nous constatons effectivement une croissance du nombre de demande de permis de construire relatifs à des projets d'hôtels. Si les meublés touristiques sont désormais fortement encadrés dans le PLU-B, les hôtels sont encadrés par le cadre classique du PLU-B et du PSMV concernant l'activité économique, qui permettent le changement de destination d'activité économique, par exemple de bureau à hôtel.

La Mairie de Paris Centre a saisi l'Hôtel de Ville pour que soit entamé une réflexion et une étude sur la question hôtelière à Paris.

Aussi, lors de l'instruction des permis de construire, nous demandons aux porteurs de projet d'intégrer des programmes à destination des habitants de Paris Centre, par exemple des commerces de proximité en rdc, ou des activités médicales, ce qui a fonctionné plusieurs fois.

La Mairie peut-elle garantir une information anticipée, claire et systématique des habitants et riverains en amont de tout événement organisé sur l'espace public ?

Comme déjà indiqué, pour les travaux dont nous avons connaissance, nous les mettons dans notre lettre d'informations travaux. Pour les événements, nous ne sommes pas en mesure d'assurer une veille exhaustive car la plupart des événements sont privés. La Mairie rend un avis consultatif sur la tenue des événements, et requiert systématiquement qu'un cheminement piéton réglementaire (PMR) soit assuré. Ces informations ne sont pas centralisées et encore moins spatialisées, d'autant qu'un événement peut durer que quelques heures donc cette cartographie changerait tout le temps.

La coprésidente complète en demandant que l'événementiel de l'Hôtel de Ville soit intégré dans la newsletter de Paris Centre.

Des membres ont alors évoqué les sujets suivants :

- *Le manque d'information et de planning concernant l'ouverture au public de la « Caverne du Pont Neuf » suite aux aléas météo.*
- *L'absence d'information sur l'arrivée et l'inauguration de la statue en hommage au capitaine Dreyfus en face du Palais de Justice. Les riverains n'ont pas été informés par la Mairie de la fermeture des accès vers la Place Dauphine.*
- *L'augmentation des nuisances due à la multiplication des événements. Ils estiment que le secteur Seine concentre déjà une part importante des manifestations parisiennes.*

Différentes observations sont portées à la connaissance de l'élu référent, Luc Ferry :

- L'Église Saint-Germain-l'Auxerrois :
 - Point d'attention sur l'accessibilité PMR de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, dans le cadre d'un projet lauréat du Budget participatif.
- La rue de Rivoli :
 - Incivilités et comportements dangereux de certains cyclistes,
 - Enjeux de respect du Code de la route et de la rue, de sécurité des piétons et de partage de l'espace public.
- Les brocantes :
 - Occupation ponctuelle des pistes cyclables par des stands,
 - Présence importante d'articles neufs à la vente lors de certaines brocantes.
- La transformation du bus 72 en ligne express :
 - Inquiétudes concernant les conséquences pour les habitants, notamment les personnes à mobilité réduite qui utilisent cette ligne au quotidien,
 - Vigilance sur le maintien d'une desserte adaptée aux besoins locaux.

Thème : espaces communs / espace public et semi-public et définition des points noirs du secteur Seine (tous sujets confondus) - priorisation et vote

L'équipe d'animation invite les conseillers à former trois groupes.

Un travail d'environ 45 minutes permet de restituer les constats et propositions suivants :

Groupe 1 – Secteur Saint-Germain-l'Auxerrois – Châtelet – Saint-Gervais - Saint Paul

- Difficultés de cohabitation entre les différents modes de déplacement. Par exemple : sortie de la station Saint-Paul non conforme aux nouvelles normes d'accessibilité, de sûreté et de sécurité.
- État dégradé de certaines chaussées et trottoirs : sortie métro Pont-Neuf, quai haut.
- Squares jugés sous-exploités et à mieux valoriser comme espaces pour les enfants et îlots de fraîcheur
 - Square Marie-Trintignant ;
 - Square Albert-Schweitzer ;
 - Square Priou-Valjean.
- Points de conflit pour la circulation identifiés rue François Miron, passage Saint-Gervais et aux abords du lycée Sophie-Germain.
- Réflexion souhaitée sur les aménagements autour du collège lycée Charlemagne (sécurité aux abords, circulation, gestion des déchets, accès, etc.).
- Gestion des encombrements des trottoirs autour de l'Hôtel de Ville et du Square Saint Jacques.
- Dépôts sauvages entrée tunnel Louvre.

Groupe 2 – Secteur Arsenal

- Interrogations sur le futur parcours du bus 72 Express et sa desserte locale.
- **Occupation croissante de l'espace public par les installations de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD)** rue de Crillon et ses alentours qui entraîne des difficultés de circulation pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et toutes autres mobilités ainsi qu'un sentiment d'insécurité, notamment en soirée.
- Présence de campements boulevard Bourdon et rue de Sully.
- Problèmes d'entretien :
 - état nettement dégradé de la voirie et des pieds d'arbres ;
 - flaques d'eau persistantes, notamment devant la brasserie du Sully.

Groupe 3 – Les Îles

- Dégradations de voirie et trottoirs : grilles d'arbre non fixées, plaques de réseaux branlantes, nids de poule sur trottoir, crevasses et trous sur la chaussée.
- Retrait de poubelles de rue dans un secteur hautement fréquenté : problème des déchets canins et des déchets des ventes alimentaires « à emporter ».
- Sorties et rentrées de poubelles en dehors des horaires réglementaires.
- Pieds d'arbres végétalisés utilisés comme dépotoirs ; demande d'harmonisation des aménagements et d'installation de grilles pour protéger les pieds d'arbres.
- Nuisances sonores et surfréquentation des quais bas rive droite.
- Demande d'entretien du Marché aux fleurs et ses alentours.

- Demande de retrait des mobiliers de chantier inutilisés présents sur l'espace public : barrières, poids, etc.

Signalements transversaux

- Entretien insuffisant de la voirie, des trottoirs et du mobilier urbain (dont vitres des lampadaires, réverbères manquants ou endommagés, stickers sur mobilier, etc.) sur l'ensemble du secteur.
- Souhait d'une meilleure harmonisation des aménagements, du mobilier urbain de l'espace public et des squares et jardins.
- Dangerosité des voies sur berges liée à la cohabitation entre piétons, vélos et trottinettes :
 - Proposition de prolonger la piste cyclable existante et sur le modèle du quai des Célestins ;
 - Demande d'encadrer et réglementer la circulation des vélos et trottinettes sur les quais bas.
- Voirie et trottoirs dégradés.
- Manque de poubelles de rue : sélection d'un nouveau modèle (type tulipe) programmation de l'installation sur tout le secteur Seine.
- Sur-exploitation visuelle de l'espace public : harmoniser la signalétique et panneaux de signalisation.

Nouveau signalement voté en séance :

Une importante quantité de sacs est présente devant la Cité des Arts, sur le Quai de l'Hôtel de Ville. Ces dépôts ne devraient pas se trouver à cet emplacement. Malgré plusieurs signalements effectués via l'application Dans Ma Rue (S2026E58014, S2026E53511, S2026E35315), aucun enlèvement n'a été réalisé et la situation demeure inchangée.

Nouvelles questions votées en séance

- Dans le cadre de la mise en place de la future ligne de bus 72 Express, quel sera son parcours et ses arrêts sur le secteur Seine ? Cette évolution entraînera-t-elle la suppression ou la modification de certains arrêts existants, notamment ceux du Pont de l'Arsenal et du Pont Henri-IV ? Plus largement, quelles mesures sont prévues pour garantir le maintien d'une desserte adaptée aux besoins quotidiens des habitants et des usagers du secteur ? (1 abstention, 19 pour)
- La Mairie envisage-t-elle la création d'un espace vert ou d'un square à l'angle de la rue de Crillon et de la rue de l'Arsenal, afin de requalifier cet espace public et d'offrir un lieu de détente et de fraîcheur ? (1 abstention, 19 pour)
- L'abattage des ifs présents sur le site du jardin de l'Ile-de-France détruit l'écosystème du square et entraîne successivement la disparition de la faune, de la flore et des mûriers qui le composent. Dans ce contexte, la Mairie peut-elle préciser ses intentions concernant l'avenir du jardin du Mémorial des Martyrs de la Déportation ? Le projet envisagé conduit-il, de fait ou à terme, à la suppression de l'enclos protégé par des grilles destiné, depuis 1975, à la commémoration des femmes Résistantes et Déportées ? (1 abstention, 1 contre, 18 pour)